



# ACCUEIL DE LOISIRS DE MAULE-CCGM

## Fonctionnement 2024-2025



### Accueil des enfants

#### LES MERCREDIS

- Journée complète avec repas et goûter

DÉPOSE DES ENFANTS: de 7h à 9h

DÉPARTS : de 17h à 19h

- Matinée avec repas le midi

DÉPOSE DES ENFANTS: de 7h à 9h

DÉPARTS : entre 13h40 et 14h

- Après-midi avec le goûter

DÉPOSE DES ENFANTS : entre 13h40 et 14h

DÉPARTS : de 17h à 19h

*Au choix*

#### LES VACANCES

Journée complète avec repas midi et goûter

ACCUEIL : de 7h à 9h

DÉPARTS : de 17h à 19h

### POUR NOUS CONTACTER

#### Vos interlocuteurs :

Florent MANCUSO (Directeur)

Gaëlle MOUCHARD (Directrice adjointe)

#### Nous vous accueillons :

Hors vacances scolaires : **le lundi et le mardi de 9h à 19h**

**NOTRE CONSEIL** : Téléphoner avant de venir, car nous sommes parfois en courses, en réunion ou à la mairie.

**ET le mercredi de 17h à 19h**

Pendant les vacances scolaires : Tous les jours de 17h à 19h



01 30 90 80 79



Centre de Loisirs de Maule,

54 chemin de la Cressonnière, 78 580 Maule



centre-loisirs@maule.fr

Infos et docs à télécharger : [https://www.maule.fr/espace-](https://www.maule.fr/espace-famille/les-structures-d-accueil/enfance-et-jeunesse-3-18ans)

[famille/les-structures-d-accueil/enfance-et-jeunesse-3-18ans](https://www.maule.fr/espace-famille/les-structures-d-accueil/enfance-et-jeunesse-3-18ans)

## Vos démarches administratives

### INSCRIRE



### RÉSERVER



### ANNULER



### PAYER

#### Remplir une fiche sanitaire

Disponible uniquement au Centre de Loisirs

À refaire chaque année avant la rentrée. Entre Juin et Juillet.

Valable jusqu'à la rentrée suivante.

Penser à nous informer de tout changement en cours d'année !

**Attention, le dépôt de la fiche sanitaire n'est pas une réservation, il faut envoyer un courriel !**

#### Fournir ces documents :

Photo d'identité récente à coller sur la fiche.

Photocopie d'un justificatif de domicile

Photocopie du dernier avis d'imposition.

Photocopies du Livret de Famille.

Attestation d'assurance responsabilité civile.

PAI ou ordonnance et décharge parentale si nécessaire.

Vaccins écrits sur la fiche, pas de photocopie

#### Par courriel

Dates d'inscription selon notre calendrier.

Indiquer le nom et le prénom de l'enfant, votre ville et les dates souhaitées. (séparer les mails des mercredis et des vacances)

**Attendre notre confirmation, (nous apportons une réponse à tous les mails sous quinze jours)**

En l'absence de réponse au bout de 2 semaines, merci de nous téléphoner !

Vous pouvez réserver un jour par période, toute la période...

Planning aléatoire ? Contactez la direction pour trouver des arrangements !

Hors délais ? Réservation acceptée en fonction des places disponibles.

**Attention !!! Le nombre de places est limité pour tous les accueils de loisirs, aussi bien pour les mercredis que pour les vacances. Par conséquent nous sommes souvent complets avant la fin des inscriptions. Il faut donc toujours faire vos demandes au début des périodes d'inscriptions, car ce sont bien la capacité d'accueil maximale et les quotas d'encadrement qui stoppent les inscriptions. Merci d'avance.**

#### Mercredis et vacances

Possible d'annuler ou de modifier vos réservations par mail pendant les périodes d'inscription

Toute annulation hors période d'inscription est facturée.

Exceptions : Justificatif médical ou professionnel, situation exceptionnelle et imprévisible, en accord avec la direction.

Fournir vos certificats médicaux avant la fin du mois en cours par mail, pour qu'ils soient pris en compte le mois suivant

Si vous avez plusieurs enfants et que l'un d'entre eux est malade, vous pouvez garder toute la fratrie à la maison, aucun ne sera facturé.

#### Après du guichet unique de la mairie

Paiement anticipé (le 25 du mois précédent) pour toute période

Prélèvement automatique conseillé pour plus de simplicité.

Facture envoyée par courriel.

Consulter vos comptes et payer vos factures en lignes avec le portail famille.

Tarifification en fonction d'un quotient familial établi avec votre avis d'imposition.

(Avis non fourni = facturation au taux le plus élevé)

Voir notre document tarifs et calcul du quotient familial.

### Calendrier des inscriptions 2024-2025

#### Vacances d'Automne

Du 21 au 31 Octobre

Maulois : 9 Septembre au 6 Octobre

CCGM : 23 Septembre au 6 Octobre

#### Vacances de Noël

Du 23 Décembre au 3 Janvier

Maulois : 4 Novembre au 8 Décembre

CCGM : 18 Novembre au 8 Décembre

#### Vacances d'Hiver

Du 17 au 28 Février

Maulois : 6 Janvier au 2 Février

CCGM : 20 Janvier au 2 Février

#### Vacances de Printemps

Du 14 au 25 Avril

Maulois : 3 au 30 Mars

CCGM : 17 au 30 Mars

#### Vacances d'été

Du 7 Juillet au 29 Août

Maulois : 28 Avril au 8 Juin

CCGM : 12 Mai au 8 Juin

#### Mercredis 2025-2026

Maulois et CCGM :

Du 9 Juin au 13 Juillet 2025



Ville de Maule



# Infos importantes

*Qu programme !*



## CHACUN SON GROUPE

- BLEUS** : Petite section maternelle
- TURQUOISES** : Moyenne section maternelle
- VIOLETS** : Grande section maternelle
- ORANGES** : CP
- VERTS** : CE1 & CE2
- ROSES** : CM1 & CM2

## Pour les mercredis :

Renseignements auprès des animateurs du groupe.

## Pour les vacances :

Un programme avec une thématique différente est réalisé pour chaque semaine. Ils sont réalisés une semaine à l'avance et affichés sur nos panneaux d'affichages en début de semaine. (Pour l'été les CM2 sont accueillis sur Planète Jeunes)

**ATTENTION SORTIE** : les jours et horaires de sorties sont à consulter sur notre panneau d'affichage.

## VOTRE ENFANT NE VIENT PAS TOUTE LA SEMAINE ?

**Pensez à nous téléphoner pour connaître le jour, l'heure, le matériel à prévoir afin de ne pas être en retard ou mal équipé le jour de la sortie !!!**



## LE SAC DU PETIT PRÉVOYANT :

### En toutes saisons:

CHAUSSONS quel que soit l'âge de votre enfant. (marqués SVP)

### En hiver :

Bonnets, écharpes, gants sont chaudement recommandés

### En été :

Casquette, K-Way, T-shirt de rechange, crème solaire sont obligatoires !



Doudous  
Bienvenus !

# Règlement intérieur

## SÉCURITÉ :

**Dépose des enfants** : accompagner les enfants à l'intérieur du Centre de Loisirs et les confier à un animateur.

**Départs** : signaler le départ des enfants auprès d'un animateur référent du groupe.

**Pièce d'identité** : Toute personne récupérant l'enfant doit avoir une pièce d'identité sur lui. (les équipes changent souvent, les animateurs ne connaissent pas toutes les familles !)

**Autorisation de sortie** : Une autorisation écrite par les parents et dégageant la responsabilité de l'accueil de loisirs est nécessaire dans les cas suivants :

Sortie anticipée

Absence en cours de journée pour RDV médical

Enfant devant rentrer seul à la maison ponctuellement

Enfant partant avec une personne non autorisée sur la fiche .

## MALADIES, ALLERGIES :

**Restrictions**: Le centre ne peut accueillir les enfants malades ou porteurs de parasites afin d'éviter toute contamination et prolifération.

**Allergies et problèmes de santé** : doivent être indiqués sur la fiche sanitaire.

Médicaments : Nous ne pouvons administrer des médicaments que sur demande écrite des parents dégageant la responsabilité de l'accueil de loisirs + ordonnance du médecin. OU PAI

**Allergie alimentaire** : pour une allergie importante, un panier repas sera fourni par les parents.

## PHOTOGRAPHIES, VIDÉOS :

Inscription au Centre de Loisirs = autorisation pour l'équipe d'animation de photographier et filmer les enfants et d'éditer les clichés dans toute structure mauloise ou tout support concernant des événements municipaux et intercommunaux (papier ou numérique). Aucune utilisation commerciale des photographies ne pourra être exercée. Cette autorisation est permanente.

## ACCIDENTS

**Appel** : Lorsque un accident se produit les parents sont prévenus dans les meilleurs délais.

**IMPORTANT** : Penser à mettre à jour tout changement de coordonnées dans la fiche sanitaire.

En cas de problème grave nous nous chargeons de prévenir le SAMU ou les pompiers.

**Assurances** : Les parents sont civilement responsables de leurs enfants, des poursuites pourraient être engagées à leur encontre par d'autres parents. Il semble donc important, voir indispensable qu'ils contractent une assurance responsabilité civile auprès de leur propre assureur.

Tout dégât matériel volontairement causé par un enfant est à la charge de la famille.

## VÊTEMENTS ET OBJETS PERSONNELS :

**Tenue pratique**: Une tenue peu fragile est recommandée

**Noms sur les vêtements** : Tous les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant.

**Vêtements prêtés par l'accueil de loisirs** : doivent être rendus propres la semaine suivante.

**Objets personnels**: Il n'est pas recommandé de confier des objets ou des jouets à votre enfant pour éviter toute perte, casse ou conflit !

En cas de dégradations, pertes ou vol, le Centre de Loisirs décline toute responsabilité.

## COMPORTEMENT DES ENFANTS :

Tout enfant qui se montrerait violent ou agressif en actes ou en paroles à l'égard de ses camarades ou du personnel d'encadrement, ou qui par son comportement trouble le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs pourra être exclu pour une ou plusieurs journées, voir définitivement.

**Inscrire son enfant au Centre de Loisirs et signer la fiche sanitaire (obligatoire) entraîne la prise de connaissance du présent règlement et l'engagement d'y adhérer et de le respecter.**